

par Dominique DESCOTES

Dès 1657, les *Provinciales* font l'objet d'éditions collectives, en recueil factice d'abord, puis en volume in-12°. Port-Royal a vite compris la nécessité de préserver des chefs-d'oeuvre qui avaient puissamment contribué à sa défense. Publiées en volume, les *Provinciales* changeaient pour ainsi dire de genre et, de petits écrits volants, devenaient une sorte de somme des inventions des casuistes à l'usage des savants et des curieux. Mais la lutte contre la morale laxiste et les Jésuites dépassait les frontières françaises ; pour atteindre l'étranger, il fallait recourir au latin international des savants. La traduction de Wendrock parue au printemps 1658 sera republiée plusieurs fois : la quatrième édition date de 1665 ; la cinquième de 1679. Chacune comporte d'importantes modifications : la première contient seulement les trois *Disquisitiones de Paul Irénée* et les suffrages des consultants sur les cinq Propositions. S'y ajoutent par la suite quatre *Praeloquia* qui résument l'histoire des *Provinciales* et les manœuvres des Jésuites pour obtenir la condamnation de Wendrock par le Parlement de Bordeaux. La *Dissertatio theologica de Probabilitate*, ordinairement attribuée à Arnauld, est profondément remaniée, augmentée ; Nicole la complète en fin de volume par l'*Appendix ad Dissertationem de Probabilitate adversus Libellum Stephani Deschamps*, lui-même suivi de l'*Appendix secunda de tribus casuistarum flagellis*. En 1699, M^{lle} de Joncoux procure la traduction française des notes de Wendrock, à l'intention des lecteurs initiaux des *Provinciales*, qui ne connaissaient pas le latin (1).

Il ne faut pas demander à la traduction de Nicole une parfaite fidélité à l'original : le latin de Wendrock apporte fréquemment à Pascal des modifications qui repasseront parfois dans le français. C'est une édition informée, dont l'annotateur a participé à la campagne des *Provinciales*, mais elle n'est pas, malgré la science

théologique de Nicole, érudite au mauvais sens du terme : les notes respectent l'esprit des *Provinciales* et ne l'étouffent pas.

Nicole, qui connaît familièrement l'auteur qu'il commente, peut en esquisser un portrait original et vivant sans toutefois le démasquer, puisqu'il ne parle toujours que de Montalte, ne nommant Pascal qu'à propos du miracle de la sainte Épine, comme s'il s'agissait d'un autre. Il souligne à plusieurs reprises la part d'initiative qui revient à Montalte dans l'entreprise des *Provinciales*. Il répond ainsi à l'argument des polémistes jésuites qui dénonçaient en l'auteur des Petites Lettres un écrivain à gages, un « secrétaire du Port-Royal » ignorant, tout juste capable de mettre en forme les dossiers que lui fournissaient les jansénistes. Montalte, selon Wendrock, s'est engagé dans l'aventure volontairement. Le latin l'indique nettement : « *Tum Montaltius, qui vix quidquam antea scripserat, nec quid in eo genere posset satis tenebat : Ego vero, inquit, dum aliquem quaeremus artificem, cujusmodi esse debeat illud scriptum, delineabo* » (2). S'il propose de laisser l'exécution à un *artifex*, c'est-à-dire à un secrétaire, c'est qu'il se voit en maître d'œuvre ; il donnera le plan, qui est l'essentiel, quand on attache autant d'importance que lui à l'ordre. M^{lle} de Joncoux affaiblit l'original lorsqu'elle dit que Pascal ne proposait qu'une « ébauche ». C'est aussi par une volonté personnelle que Pascal, selon Wendrock, décide de traiter les problèmes de la grâce. Enfin, c'est « *nescio quo permotus instinctu* », par une décision personnelle, qu'après avoir lu Escobar Pascal décide d'attaquer la morale relâchée des casuistes, alors que selon Nicole, ses amis auraient préféré le voir continuer sur la grâce (3). La responsabilité de Montalte est donc pleinement affirmée.

Le but premier de Nicole est d'éclaircir le texte de Pascal. Mais il veut aussi en être le défenseur : « Je crus qu'en donnant une version latine des *Provinciales*, je devais faire voir combien [*le soupçon de falsification*] était injuste, et ne dissimuler » aucun des reproches des Jésuites, « afin que ceux qui s'étaient laissé prévenir par [*leurs*] clameurs [...] trouvassent dans un même livre le remède à tous leurs préjugés. Je m'appliquai donc à rechercher dans les apologistes de la Société ces vaines objections et ces misérables chicaneries qui sont répandues dans leurs réponses. Et après les avoir ainsi ramassées, je les réfutai avec l'exactitude la plus scrupuleuse » (4). Ce plaidoyer est d'autant plus efficace que Nicole a le double avantage d'avoir vécu la campagne de 1656-1657, et d'avoir pris du recul. Il est capable d'éclaircir certains passages que le temps a obscurcis. C'est le cas de la note sur le *sable* : après dix ans, comment le

lecteur ordinaire comprendrait-il l'allusion, si Nicole n'avait rapporté comment l'autorité civile a limité les débats de Sorbonne sur la *Seconde Lettre* d'Arnauld ? Mais le recul accroît le champ visuel : Nicole tient compte des réponses des P. Nouët et Annat aux *Provinciales*, et des réponses que Port-Royal leur a opposées ; il est bien placé pour introduire parmi ses notes la *Défense de la XII^e Lettre*, puisque, selon Saint-Gilles, il en est l'auteur avec Arnauld. Nicole répond enfin à des ouvrages parus après les *Provinciales*, notamment l'*Apologie pour les casuistes* du P. Pirot (décembre 1657). La défense de Pascal prend une ampleur qui n'était évidemment pas possible dans les premiers temps de la polémique.

Chez Wendrock, le commentaire commence dès la traduction ; plus exactement, la traduction enferme souvent des additions qui annoncent les notes. Par exemple, le passage de la première *Provinciale* où Pascal marque l'accord entre Molinistes et Jacobins sur le mot de pouvoir prochain est complété par cette incise explicative : « *sed potestatem orandi quam omnes, etiam Jansenistae, justis concedunt, nos proximam cum Moynio appellamus, Jansenistae non item* » (5). L'addition parut assez heureuse pour repasser dans le français de l'édition de 1659.

La technique des citations met le texte directement en prise avec les notes. En général, Nicole recherche la précision, donnant les textes de manière plus complète et plus suivie, en écho aux discussions qui ont entouré les *Provinciales*. Dans la sixième lettre, par exemple, Pascal cite l'essentiel d'un passage dans lequel le casuiste Tanner enlève le nom de simonie à une action qui en est manifestement une. Le P. Nouët a épinglé cette citation abrégée, et Pascal s'est senti obligé d'y revenir dans sa douzième lettre, où il traduit Tanner avec plus d'exactitude. Mais le P. Nouët est revenu à la charge : « Prenez garde à vous, Monsieur, faites réflexion sur votre Lettre, voyez comme vous citez Tannerus, et contez, s'il vous plaît, tous les faux pas que je vous marque. *Voici sa doctrine, dites-vous, pareille à celle de Valentia. Il n'y a point proprement et véritablement de simonie, sinon à prendre un bien temporel comme le prix d'un spirituel : Mais quand on le prend comme un motif qui porte à donner le spirituel, ou comme en reconnaissance de ce qu'on a donné, ce n'est point simonie, au moins en conscience (...). Arrêtez, Monsieur, vous oubliez le principal. C'est ainsi, ajoute Tannerus, que Valentia l'enseigne après Sylvestre, Cajetan et Navarre, selon la pensée de saint Thomas, et la raison se prend de la notion et de la malice de la simonie que nous avons expliquée. Ce qui n'empêche*

pas néanmoins, que dans les cas exprimés par le droit, on ne commette une simonie, soit celle que nous avons appelée de droit positif ; ou celle qui est présumée telle au tribunal extérieur. Cet entre-deux que vous avez coupé est décisif : il ne fallait pas l'omettre, puisque vous ne le pouviez faire sans vous condamner vous-même. On vous en avait reproché la suppression dans la seconde *Imposition*, et maintenant qu'il s'agit de voir si ce reproche est véritable, et si vous avez en effet supprimé ces paroles en citant Tannerus en la sixième lettre, vous êtes si accoutumé à ces fourberies, que vous les supprimez derechef. Voilà ce que c'est que d'acquérir de mauvaises habitudes ». Mais « ce n'est pas tout. [...] Vous étant engagé à couper le texte précédent, vous coupez encore celui qui suit, et ainsi vous achevez vous-même la preuve de votre mauvaise foi, que j'étais obligé de faire, si vous ne m'eussiez prévenu » (6). Nicole défend Pascal en deux étapes : la première est intérieure au texte (elle est invisible dans la traduction de M^{lle} de Joncoux, qui reprend purement et simplement le français de 1659), en citant plus au long ; cette citation sert ensuite d'appui à une discussion de fond dans la *Note sur la XII^e lettre*. Autrement dit, le texte latin de Wendrock, qui n'est déjà plus précisément celui de Pascal, incorpore une partie du plaidoyer pour préparer la réfutation des casuistes dans les notes. On pourrait montrer la même chose sur l'extrait de Lessius que Pascal donne au même endroit, d'autant plus intéressant que Nicole ne se contente pas d'étendre la citation originale dans sa traduction mais y intègre un autre passage dont Pascal ne s'était pas servi. Cette technique réduit la différence que nous faisons ordinairement entre texte et notes : Nicole s'approprie peu à peu ce texte qu'il traduit, complète et commente comme si c'était le sien.

Parmi les thèmes du plaidoyer, le plus attendu est évidemment l'orthodoxie de Montalte, en raison des accusations dont les P. Nouët et Annat l'avaient accablé : pour disqualifier le secrétaire de Port-Royal, il suffit, disaient-ils, de répéter qu'il était hérétique ; la preuve de sa connivence avec les protestants, c'est qu'il parlait comme un du Moulin, adressant aux Jésuites les mêmes griefs que les hérétiques à l'Église catholique. La réponse de Nicole enveloppe toute une théorie de l'hérésie. Les reproches de Montalte, écrit-il, ne s'inspirent pas d'un Du Moulin, mais de saint Augustin. Toutes pernicieuses qu'elles soient, les hérésies ont ceci de bon, que l'Église en reçoit parfois des critiques sur des maux qui l'affligent véritablement : Les hérétiques sont à la vérité semblables aux chiens qui léchaient les plaies de Lazare, parce qu'à leur exemple ils

s'attachent aux plaies de l'Église pour en faire le sujet de leurs médisances ; et [...] en cela ils sont injustes et impies de vouloir déshonorer la mère à cause des crimes de ses enfants, et de publier que tout le corps est infecté, parce qu'il y a quelques-uns de ses membres qui le sont : mais que néanmoins comme les chiens ne laissent pas de lécher de véritables plaies, les hérétiques aussi ne laissent pas de reprendre quelquefois de véritables désordres. C'est pourquoi l'Église repousse les médisances, non en soutenant, mais en condamnant elle-même les choses qu'ils blâment, et en témoignant publiquement qu'elle ne les approuve pas non plus qu'eux, mais qu'au contraire elle les déteste encore davantage et beaucoup plus sincèrement qu'eux ». Pascal parle donc en bon catholique : c'est « une plainte ridicule aux Jésuites de répéter sans cesse, comme ils font, qu'on leur reproche les mêmes choses que les hérétiques reprochent à l'Église ; puisque ce sont ces reproches mêmes des hérétiques qui ont obligé les catholiques à s'élever avec plus de force contre leurs relâchements » (7).

Second thème, repris aussi des discussions de 1656-1657, l'exactitude de Pascal et sa bonne foi. Nicole a bien vu que, s'il était impossible d'esquiver la question de l'exactitude littérale des citations, le vrai problème portait plus profondément sur l'esprit de Montalte.

Il souligne d'abord sa circonspection et son exactitude. Loin de lancer des imputations en l'air, Montalte ne censure que ce qui est blâmable, restant souvent en deçà de ce qu'il pourrait dire. Sur le problème de l'attrition par exemple, Wendrock rapporte que les théologiens de Louvain tiennent que l'amour de Dieu par-dessus toute chose est nécessaire dans la contrition imparfaite même, pour qu'elle suffise pour la rémission des péchés dans le sacrement de pénitence. Or quoique Montalte trouve cette opinion probable, il ne fait pas un crime aux Jésuites de ne pas la suivre, et se contente de leur reprocher ce que le commun des théologiens blâmerait, de soutenir que l'attrition n'enferme pas une étincelle d'amour de Dieu. La même circonspection inspire aussi son style, dénué d'outrance et d'emportement.

La fidélité de Montalte est visible lorsqu'on vérifie les sources. C'est l'un des desseins exprès de Wendrock d'établir cette conformité à la lettre des originaux dans les citations et à leur esprit dans l'interprétation. Nicole propose pour exemple une décision de Filiutius citée dans la V^e *Provinciale*. « Filiutius examine sommairement dans cet endroit trois difficultés sur le jeûne : la première, si celui qui se fatigue pour une mauvaise fin est dispensé du jeûne ; la seconde,

si celui qui se fatigue pour une mauvaise fin, et à dessein d'être par là dispensé du jeûne, pèche en se procurant ainsi une raison de rompre le jeûne ; et la troisième, si dans ce dernier cas il pèche en n'observant pas le jeûne ». Il se trouve que Filiutius « résout différemment ces trois questions, la première et la troisième d'une manière tout-à-fait relâchée, et la seconde d'une manière plus raisonnable. Il dit donc sur la première, que celui qui se fatigue pour une mauvaise fin, est dispensé du jeûne, et c'est le premier de ses excès. Il dit sur la seconde qu'on pèche en se procurant une raison de rompre le jeûne, et en cela il a raison. Enfin il dit sur la troisième que lorsqu'on s'est une fois fatigué, quoiqu'on l'ait fait exprès pour ne point jeûner, on n'est point obligé à jeûner, et c'est le second des excès où il tombe ». Au lieu de condamner globalement la thèse de Filiutius, comme il aurait pu le faire, Montalte ne dit rien de la seconde décision, et se contente de censurer celles qui sont laxistes. Cette technique de défense conduit Nicole à marquer avec la précision du connaisseur les limites des affirmations de Montalte. C'est ainsi qu'il répond que le P. Nouët, qui se plaint de la manière sévère dont Pascal traite les casuistes, a tort de ne pouvoir « souffrir qu'il se raille ainsi de ses auteurs (*sc. sur l'amour de Dieu*). Il se plaint qu'il perd le respect, en osant les blâmer de ce qu'ils disputent d'une question très importante, et de la chose du monde la plus sérieuse. Mais il suffit de lui répondre ce qu'il aurait dû voir lui-même, que Montalte ne les blâme pas de ce qu'ils font des questions sur l'amour de Dieu, mais de ce qu'ils se partagent sur ce sujet en tant d'opinions si ridicules et si impertinentes, qui réduisent à presque rien le plus saint de tous les commandements » (8). On peut avoir l'impression que Wendrock affadit les griefs formulés par Pascal, mais son souci est visiblement de ne pas permettre qu'on fasse dire à Montalte plus qu'il ne dit pour le réfuter plus facilement.

Un argument connexe est celui de la discrétion et de l'indulgence, écho de la XI^e *Provinciale* : Montalte « n'a pas même rapporté contre eux tout ce qu'il aurait pu faire. Car il les a épargnés en des points si essentiels et si importants, que tous ceux qui ont l'entière connaissance de leurs maximes ont estimé et aimé sa retenue ». Il n'a pas cité certaines décisions scabreuses qui auraient scandalisé les honnêtes gens. Il est vrai que Nicole, lui, donne les citations, couvertes sous un voile latin, dévotement imité par M^{lle} de Joncoux. En fait cette discrétion confirme les reproches : c'est faire preuve de modération, par exemple, que de soutenir que les Jésuites calomnient leurs ennemis parce qu'ils croient en conscience pouvoir

le faire sans déchoir de l'état de grâce ; il eût été bien plus grave de leur imputer de répandre des calomnies en sachant qu'il s'agit d'un péché grave : « Voyant que leurs auteurs ôtaient la calomnie du nombre des crimes », Montalte « a mieux aimé dire qu'ils calomnient parce qu'ils croient faussement pouvoir le faire, que non pas qu'ils le fassent contre leur conscience. On voit assez qu'il ne pouvait juger d'eux plus favorablement, puisqu'il est constant que le péché est plus grand, quand on agit contre sa conscience, que quand on agit sur un faux principe dont on est prévenu » (9). Bref, les Jésuites devraient remercier Montalte de la bonne opinion qu'il a d'eux.

Enfin, Nicole défend l'érudition de Montalte. Argument surprenant, tant on est habitué à voir en Pascal le contraire d'un homme d'étude. Il est vrai que sur les questions controversées il n'est pas un ignorant : il connaît bien saint Augustin, il a composé des *Écrits sur la Grâce*. S'il a découvert Escobar récemment, il a compris la doctrine des opinions probables jusque dans ses racines. Érudit, il l'est moins parce qu'il a beaucoup lu que parce qu'il a beaucoup compris. Mais même pour ce qui touche la science proprement dite, Nicole souligne que Montalte est bien un savant en matière de doctrine, et même pour les formes de la théologie, d'une érudition de tête bien faite plutôt que bien pleine. C'est une autre manière de le défendre d'être un « secrétaire » sans science ni conscience. Mais ce savoir, Wendrock le soutient par des notes en forme de dissertations sur la probabilité, le commandement d'aimer Dieu, l'autorité des canons et l'homicide, qui complètent les *Provinciales* en traitant à partir des fondements et « dans toute leur étendue » des sujets auxquels Montalte consacrait quelques lignes.

Wendrock ébauche une analyse littéraire des *Provinciales*, où la visée apologétique n'exclut pas l'intelligence philologique. C'est encore la question des citations abrégées qui sert de point de départ. Les règles de la rhétorique montrent que le souci de l'efficacité, nerf du véritable art de persuader, rendait cette technique nécessaire. La mise en scène du dialogue, par exemple, explique certaines façons de présenter les maximes des casuistes. Le P. Nouët proteste contre la question posée par Montalte dans la cinquième lettre : « *Est-il permis de rechercher les occasions de pécher ?* », parce que cela donne à entendre que Filiutius a dit « qu'il n'y a point de péché *de se procurer une raison pour rompre le jeûne* : ce qui n'est pas véritable ». Nicole répond par des arguments littéraires : « Quand Montalte demande s'il est permis de rechercher les occasions de pécher,

ce n'est pas à dessein d'attribuer ce sentiment à Filiutius, mais c'est seulement pour engager son Jésuite à lui parler des principes de Bauny qui a enseigné que cela était permis. Il y a une infinité de transitions et de manières de parler semblables, dont on est obligé de se servir dans les dialogues. Et qui voudrait les prendre à la rigueur, ou les condamner sérieusement, serait non seulement injuste, mais passerait encore pour ridicule, et pour un homme sans esprit » (10). L'omission de certaines circonstances ou restrictions que les casuistes apportent à leurs décisions s'explique de la même façon. Elle a en général des justifications logiques : « Bien loin qu'on puisse blâmer Montalte d'avoir omis quelques circonstances, il mérite au contraire d'être loué d'avoir omis celles qui étaient entièrement inutiles aux cas dont il s'agissait. Il y en a même qui peuvent avoir quelque rapport qu'on ne pourrait trouver mauvais qu'il eût omises, pourvu qu'il n'en eût supprimé aucune qui changeât l'état de la question. Par exemple les Jésuites soutiennent qu'il est permis de tuer pour défendre son honneur, en y mettant à la vérité différentes exceptions. Car ils veulent que celui qui tue soit un homme de considération, qu'il ne puisse autrement réparer l'injure qu'on lui a faite, etc. Montalte au contraire nie généralement qu'on puisse tuer un homme pour défendre son honneur. Il est visible que dans ce cas les restrictions des Jésuites ne changent point l'état de la question, puisque Montalte condamne l'opinion des Jésuites absolument et avec tous leurs correctifs. Il aurait donc pu les omettre tous, sans qu'ils eussent eu sujet de se plaindre ». Mais les règles de l'esthétique corroborent celles de la dialectique. L'art de plaire veut qu'on soit bref. Montalte « était-il obligé de faire des extraits ennuyeux de toutes les propositions qu'il voulait reprendre, et de remplir ses lettres d'une rhapsodie de choses inutiles qui en auraient ôté toute la grâce ? La fidélité qu'il devait aux Jésuites l'obligeait seulement à ne leur rien imputer que ce qu'ils enseignent véritablement. Et c'est ce qu'il a fait avec une exactitude qui va jusqu'au scrupule. Il se devait à lui-même et aux lecteurs le retranchement qu'il a fait de tout ce qui était inutile à son dessein » (11). L'argument de l'efficacité justifie aussi le style plaisant de Montalte, notamment contre le reproche de rire des choses saintes. Il ne faut pas le prendre pour un satirique indiscret : c'est « un jugement téméraire et injuste de ces lettres que de croire que Montalte n'y ait point eu d'autre but que de tourner les Jésuites en ridicules, et de s'attirer par d'ingénieuses satires l'attention des peuples. Il a eu un dessein plus important et plus saint; il n'a eu en vue que l'utilité de l'Église et celle des Jésuites ». Il a

judicieusement préféré la raillerie à la véhémence et à la plainte, qui auraient été inutiles contre les Jésuites. « Il aurait pu s'élever contre eux avec toute la force que méritaient de pareils excès. Il se contente de les avertir par des railleries agréables et salutaires de se corriger eux-mêmes [...]. C'était ainsi qu'on devait traiter ces sortes de gens. L'orgueil était leur plus grand mal : rien ne l'abaisse, ni le mortifie davantage que la raillerie. Quand on reproche aux Jésuites qu'ils sont emportés, qu'ils sont cruels, qu'ils oppriment l'Église par une injuste domination, qu'ils séduisent les peuples par leurs flatteries, qu'ils gagnent la faveur des Rois par leurs complaisances, et qu'ils préviennent par leurs calomnies l'esprit du Pape contre leurs adversaires, ces plaintes ont quelque chose qui leur plaît. Cette image de puissance et de crédit sur laquelle elles sont fondées flatte leur amour-propre. Mais plus ils ont de vanité, moins ils veulent passer pour ridicules. On ne peut donc assez louer la sagesse de Montalte, d'avoir choisi le remède dont ils avaient le plus besoin. Il a porté le fer médicinal jusque dans la plaie et dans l'endroit le plus sensible » (12). Wendrock n'a aucune peine à montrer que les Jésuites ne sont pas aussi artistes que Montalte. Il profite pour cela d'un passage des *Impostures* où le Père Nouët plagie la fin de la V^e *Provinciale* par une liste d'hérétiques à mettre dans le même sac que les Jansénistes : « Luther, Usser, Bucer, Tayler, Keiser, Groper, Tamber, Wittaker, Herman, Tilleman, Calagan, Hus, Thorp, Vright, Hork, Schuch, Crau, Whyght, Esch, Hall, Hun, Fryth, Hesch, Hork, Pourceau, Thorau, Moutarde, Naviere, Coniu, Philpot, Testuvot, Iansen, Holden, Hitten, Suffen, Houvenden, Zanchius, Brandius, Scharpius »... Riposte de Nicole : « Ce pitoyable Apologiste ne sait pas à quelles railleries il s'est exposé, lorsque pour imiter Montalte il a fait ce dénombrement ridicule de noms d'hérétiques qu'il oppose à tous ces noms de casuistes que Montalte rapporte [...]. Il n'y a rien de plus spirituel que la manière dont Montalte se joue des casuistes : ce n'est pas leurs noms qu'il raille, mais leur folie de mettre à la place des anciens Pères des gens inconnus, de les citer sans cesse, et de prétendre gouverner toute la chrétienté par leurs maximes. Mais je ne me souviens pas d'avoir jamais rien vu de plus froid, ni de plus impertinent que cet amas que fait l'Apologiste de noms hérétiques et barbares, dont Montalte n'a jamais parlé dans ses lettres » (13).

Cette défense a sans doute contribué à confirmer la gloire des *Provinciales*. Mais les notes de Wendrock sont aussi révélatrices sur leur auteur : elles nous en apprennent autant sur Nicole que sur Pascal.

Vis-à-vis de Montalte, Wendrock manifeste une modestie discrète et une volonté de s'imposer lui aussi comme auteur. Il avoue parfois l'infériorité de son talent, non sans souligner que si sa prose est laborieuse, c'est que la tâche de commenter les objections des Jésuites ne prête guère à faire de la haute littérature : « Ces restitutions », écrit-il, « ont fait perdre à mon discours une grande partie de sa grâce et de sa beauté... » ; le lecteur pardonnera au nom de l'utilité (14).

Un phénomène de mimétisme se fait jour entre les lignes. Passons sur le fait que Nicole se sert abondamment de textes pascaliens, *Provinciales* ou *Écrits des curés de Paris*. C'est dans le portrait que les notes esquissent de leur propre auteur que le mimétisme est le plus sensible. Le personnage de Wendrock, théologien german, est aussi fictif que Montalte. Il n'y a aucune raison de penser que Nicole a effectivement séjourné en Allemagne à l'époque où il écrit. Par certains aspects il ressemble à Pascal. Il aime les mathématiques, qu'il pratique pour se délasser « d'autres études plus sérieuses » (15). Il suit les préceptes de modération de la XI^e *Provinciale* : il taxe les hérésies, dit-il, mais se garde d'appeler les Jésuites hérétiques. Par moments, on ne peut s'empêcher de penser que Wendrock est l'avatar du janséniste de la quatrième *Provinciale*, qui traite par autorité, références théologiques et citations des Pères, ce que Montalte traite par le bon sens. Enfin l'imitation littéraire est fréquente. Wendrock insère des anecdotes dans ses notes, par exemple à la suite de la XIII^e Lettre l'histoire du Père Lamy, qui rappelle les affaires relatées dans la XV^e *Provinciale*. Il compose aussi un *Dialogue de Guillaume Wendrock pour servir d'éclaircissement à la dix-huitième Lettre*. Son art n'égale pas Pascal, mais on sent la volonté d'en approcher : Wendrock laisse d'abord son adversaire exprimer librement ses opinions, pour n'y répondre qu'ensuite. Il est vrai que cet interlocuteur ne garde pas la parole bien longtemps, moins en tout cas que le Père jésuite de Pascal ; le dialogue se mue rapidement en une dissertation réfutative. Mais on y sent un effort pour être plaisant, voire comique : au beau milieu d'une dispute sur le pouvoir qu'ont les hommes de résister à la grâce, Wendrock présente des requêtes bizarres : « Je vous prie [...] de me faire la grâce de vous envoler par cette fenêtre et de vous élever en l'air ». L'interlocuteur surpris objecte que ce n'est pas en son pouvoir... Réponse de Wendrock : « Au moins faites-moi le plaisir de vous jeter en bas par cette même fenêtre... » Puis : « N'obtiendrai-je pas au moins de vous que vous vous coupez le nez, les mains, la langue, ou que

vous vous arrachiez les yeux... » (16). Naturellement ces plaisanteries cachent un sens sérieux : il s'agit de démontrer que l'on admet ordinairement sans difficulté l'existence de pouvoirs qui ne sont jamais mis en acte, comme celui de se crever les yeux. On peut aussi trouver savoureuse la page où Nicole se moque du P. Nicolaï en approuvant sa manière d'écrire de façon à n'être lu de personne. Enfin, il ne serait pas difficile de montrer que Nicole imite certains procédés polémiques de Pascal, notamment le célèbre *mentiris impudentissime*.

Mais il serait injuste de prendre Wendrock pour un plagiaire. A travers l'imitation, ses notes témoignent d'un effort d'indépendance.

Revenons sur le portrait qu'il trace de lui-même. Il est par lui-même surprenant, pour un auteur qui se présente comme un simple commentateur : Nicole aurait bien pu écrire en style impersonnel, sans se mettre en scène. L'exemple de Pascal l'a sans doute poussé à conférer de la consistance à son personnage littéraire. Du même coup il tend à une certaine originalité. Montalte est parisien, le Provincial auvergnat peut-être ; Wendrock, théologien en Allemagne, est étranger. Nicole ne lui en accorde pas moins des marques d'autorité : il a séjourné à Port-Royal, il a connu les personnages et les événements liés au miracle de la sainte Épine.

C'est surtout comme auteur qu'il s'affirme. Wendrock se jette parfois quelques fleurs, soulignant au passage que son dialogue est une pièce « assez agréable en elle-même », qui « convient parfaitement au sujet » (17). L'affaire de Bordeaux surtout donne lieu à un long récit, dans le « *Praeloquium quartum, quo refertur infelix Jesuitarum apud Burdigalensem Senatum in Wendrockium molitio* », dont Nicole avoue qu'il n'appartient pas proprement à l'histoire des *Provinciales*, mais qui lui a été si instamment réclamé par ses amis qu'il n'a pu le leur refuser. Cette « entreprise des Jésuites au Parlement de Bordeaux contre le livre de Wendrock » met Nicole sur le même plan que Pascal : c'est son ouvrage qu'il défend et dont il raconte l'aventure. Naturellement, il souligne son obscurité par rapport à la célébrité de Pascal : « Pourquoi déférer au Parlement de Bordeaux l'ouvrage de Montalte, qui était depuis quatre ans répandu dans toute la France ? Pourquoi y déférer celui de Wendrock, dont il n'y avait peut-être qu'un seul exemplaire à Bordeaux, et encore caché dans quelque coin de bibliothèque, au lieu qu'il y en avait plus de deux mille dispersés dans tout le reste de la France, et particulièrement à Paris ? » Bordeaux, d'ailleurs, est un théâtre moins

illustre que Paris : « Jusque-là il n'y avait point de ville dans le royaume qui fut demeurée plus tranquille. Elle n'avait pris aucune part à ces contestations. On n'y entendait parler ni de Jansénistes ni de Molinistes. On n'y était point divisé en différents partis. Il n'y en avait qu'un seul qui était celui des Jésuites. Ils étaient seuls les maîtres. Ils dominaient par les directions et les autres moyens que la Société sait si bien employer. Plusieurs les aimaient ; presque tous les redoutaient ». Mais Nicole indique certaines circonstances qui donnent du lustre à l'épisode : il coïncide avec le passage du Roi à Bordeaux en 1659, pour aller au-devant de la Reine à Saint-Jean-de-Luz. D'ailleurs le combat est difficile ! Wendrock a été accusé d'hérésie, de scandale, de calomnie, et même de sédition et de faction, pour avoir mal parlé de Richelieu. Nicole s'en défend fermement : quand même, dit-il, j'aurais parlé trop nettement de Richelieu, « il serait ridicule de m'accuser pour cela de faction et de sédition, à moins qu'on ne veuille ôter aux auteurs la liberté de faire passer à la postérité le jugement qu'ils portent des Princes ou de leurs ministres après leur mort, lorsque la faveur et la haine n'ont plus de part à ce qu'ils en publient ». L'auteur se présente d'ailleurs doué d'un beau stoïcisme dans la tourmente : « L'éloignement où je suis de Bordeaux fit que je n'appris que fort tard ce qu'on y traitait contre moi. J'en reçus enfin la nouvelle. Le procédé des Jésuites me fit plus de pitié qu'il ne me causa d'indignation... ». Mais quelle satisfaction pour Wendrock, « tout inconnu qu'il leur était », d'être largement approuvé par les bordelais, surtout parmi les ordres religieux, de voir son livre recherché partout, et surtout sauvé des Jésuites par la Providence : « Par un ordre secret de la Providence (car pourquoi n'oserai-je pas lui attribuer un événement singulier) et la fermeté de quelques juges, j'échappai contre toutes les apparences à la condamnation et au feu que les Jésuites m'avaient préparé » (18). Il est vrai qu'à Paris, en 1660, les choses se passèrent moins bien.

Le dessein littéraire même de Nicole trahit une volonté de ne pas se laisser réduire au rôle de simple commentateur : « De peur que mon travail ne fût aussi désagréable qu'inutile à la plupart des lecteurs, j'entremêlai ces discussions ennuyeuses des questions les plus importantes de la morale que j'ai traitées succinctement à la vérité, mais pourtant avec beaucoup de soin. Ainsi on trouvera que non seulement j'éclaircis dans ces notes un grand nombre de difficultés particulières qui se rencontrent dans la morale, mais que j'en explique les principes généraux » (19). Ce faisant, il se taille un créneau propre sur la morale : il donne selon son inspiration

personnelle les principes fondamentaux qui permettent de réfuter les Jésuites, on dirait presque qu'il tente de généraliser Pascal. Il lui arrive même de risquer quelques doctrines personnelles, dont on se demande ce qu'en pensa Pascal. Il faut lire ce passage où Nicole traite de la prostitution en termes dignes d'un casuiste : « On a jugé à propos dans quelques villes d'y souffrir des femmes publiques pour éviter de plus grands désordres. Ainsi quelque infâme que soit cette profession, elle a néanmoins trouvé sa place dans les Républiques, à cause de cette utilité. On l'a tolérée parce qu'on l'a jugé nécessaire en certains lieux, pour empêcher les hommes de se porter à de plus grands crimes. Ce qui a fait dire à saint Augustin, que si l'on faisait mourir les femmes publiques, on donnerait lieu à de plus grands désordres ». Jusque là, on s'abrite sous la caution augustinienne. Mais on imagine moins la suite sous la plume d'un Pascal : « Il était donc juste qu'en laissant la vie à ces sortes de personnes, on leur laissât aussi le moyen de subsister. Le gain qu'elles font n'est donc pas tant une récompense de leur crime, qu'un présent que les lois leur accordent, à cause de cette utilité qu'on prétend qu'elles apportent au public. C'est une amende à laquelle la République condamne les méchants, et qu'elle adjuge à ces malheureuses, et non le salaire de leur commerce criminel, qui par lui-même ne mérite que le châtement » (20).

Sur le fond même de la doctrine, Nicole prend parfois ses distances par rapport à Pascal. On peut se rapporter à la note à la XVIII^e *Provinciale*, où Nicole explique certains aspects de la théologie de la grâce.

La méthode d'abord. Le projet de Pascal de rendre accessible au lecteur ordinaire la doctrine des rapports de la grâce et de la volonté humaine a toujours excité l'intérêt de Nicole. Mais ils différaient sur le moyen d'y parvenir. Dans les *Écrits sur la grâce*, Pascal procède en montrant, sans user du langage des scolastiques, mais par le raisonnement géométrique, la liaison qui unit les principes sur lesquels les chrétiens sont d'accord avec les thèses augustinienes. Rendre ces matières familières, c'est essentiellement pour lui faire voir les conséquences dans les principes. Dans le passage des *Écrits* où il explique la soumission de la volonté corrompue à la délectation, il réduit par tautologie l'expression « on fait toujours ce qui délecte le plus » : « Ce n'est autre chose que de dire que l'on fait toujours ce qui plaît le mieux, c'est-à-dire que l'on veut toujours ce qui plaît, c'est-à-dire qu'on veut toujours ce que l'on veut ». Les illustrations qu'il emploie, comme celles de l'homme enchaîné ou

de la vision, servent surtout à schématiser des relations abstraites. Nicole procède plutôt en moraliste, de façon plus concrète. Dans le dialogue sur la XVIII^e *Provinciale*, il rapproche à plusieurs reprises les effets de la grâce à des réalités familières. La comparaison du fait que l'on n'use jamais du pouvoir qu'on a de résister à la grâce avec le fait que l'on évite de se crever les yeux est frappante pour l'esprit le plus borné. D'autres font entrer de plain pied dans la vie ordinaire : pour prouver par exemple qu'il est faux que « nous ne sommes pas libres, si nous n'avons pas la pensée de ne point faire ce que nous faisons », Nicole argumente ainsi : « J'en atteste ici votre conscience : dites-moi, je vous prie, quand vous vous êtes levé aujourd'hui, avez-vous délibéré si vous passeriez tout le jour au lit ? Quand vous vous êtes mis à table pour dîner, vous est-il venu dans l'esprit d'en sortir sans manger ? Quand vous avez salué toutes les personnes de votre connaissance que vous avez rencontrées dans le chemin, avez-vous pensé à les laisser passer sans les saluer ? Quand vous leur avez fait des compliments, avez-vous songé à leur dire des injures ? Quand vous parlez, vous vient-il toujours en pensée de vous taire ? Quand vous marchez, pensez-vous à ne point marcher ? Quand vous payez vos dettes, avez-vous la pensée de faire banqueroute ? Quand vous dites la vérité, avez-vous la pensée de mentir ? O que vous seriez à plaindre, si vous étiez toujours occupé de pensées aussi déraisonnables ». Les vingt lignes suivantes continuent dans le même style avec des exemples empruntés à la vie des religieux. C'est assurément une manière personnelle, et peut-être efficace, de rendre familières les matières de la grâce, mais ce n'est pas le style de Pascal (21).

La différence touche également le fond. Dans le passage des *Écrits sur la grâce* cité plus haut, Pascal examine une objection classique : la volonté peut parfois vouloir ce qui lui plaît le moins, par exemple pour se prouver sa liberté. Pascal récuse ce sophisme : « Qu'on ne prétende pas subtiliser en disant que la volonté, pour marquer sa puissance, choisira quelquefois ce qui lui plaît le moins : car alors il lui plaira davantage de marquer sa puissance que de vouloir le bien qu'elle quitte, de sorte que, quand elle s'efforce de fuir ce qu'il lui plaît, ce n'est que pour suivre ce qu'il lui plaît, étant impossible qu'elle veuille autre chose que ce qu'il lui plaît de vouloir ». L'argument consiste à réduire la volonté à une réalité simple, tout entière définie par sa fin : l'objet qui plaît peut changer, mais la volonté demeure identique. Du même coup, Pascal récuse l'idée qu'elle puisse pour ainsi dire se dédoubler en une volonté de volonté, pour vou-

loir ce qu'elle ne veut pas. Nicole, soucieux surtout d'expliquer pourquoi la volonté, qui a toujours le pouvoir théorique de résister à la grâce, ne le réduit jamais en acte, cherche à montrer que ce pouvoir n'est pas une fiction théologique. Il est alors conduit, contrairement à Pascal, à décomposer la volonté en deux éléments imbriqués l'un dans l'autre : la volonté et le consentement. Pourquoi, demande Nicole à son interlocuteur, « ne voulez-vous point ce que vous pouvez vouloir », par exemple vous crever les yeux ? « C'est sans doute parce que vous ne voulez pas vous servir de ce pouvoir que vous avez. Vous pourriez absolument le vouloir [...]. Mais parce que vous ne le voulez pas, vous n'avez garde d'avoir la volonté de le vouloir. Nous pouvons [...] toujours résister à la grâce efficace ; et nous pouvons vouloir y résister. Mais parce que nous voulons y consentir par une volonté que Dieu nous inspire, nous rejetons bien loin la volonté d'y résister. Car la volonté de faire une chose exclut entièrement la volonté de ne la pas faire. Celui qui veut vouloir, ne veut point ne point vouloir. Celui qui veut consentir à la grâce, veut n'y point résister : ce qu'il pourrait faire s'il le voulait ». Vouloir, c'est vouloir vouloir; ne pas vouloir, c'est vouloir ne pas vouloir. Mais ce dédoublement contraint Nicole à affronter l'objection que Pascal évitait en récusant ces volontés imbriquées. Si la volonté diffère du consentement, il est théoriquement possible de vouloir faire l'épreuve de sa volonté en opposant la volonté supérieure à la volonté subordonnée. D'autre part, Nicole se rend compte que ce dédoublement, qui peut être réitéré indéfiniment, oblige à supposer un *terminus a quo*. Il conclut donc : « Il se fait ici un cercle merveilleux, et il en faut enfin venir à un vouloir dominant auquel tous les autres soient soumis », « *imperatorium aliquod velle, ex quo omnes aliae voluntates profluunt* », qui « vient de la cupidité dans un homme qui n'a point la grâce », et « de la grâce dans un homme qui a la grâce efficace » (22). On aboutit pour le fond à une conception qui n'est pas très différente de celle de Pascal, mais par une voie moins sûre : Nicole a substitué sa manière de raisonner à celle de l'auteur qu'il commente.

Mais c'est là ce qui rend vivante et précieuse l'édition de Wendrock : elle est pour Nicole à la fois l'occasion de se mettre à l'école de Pascal, de le comprendre et de l'expliquer, mais aussi de conquérir son originalité en cherchant sa propre voie. Montalte a été pour lui un directeur littéraire, par lequel, avec lequel et contre lequel il a formé son talent littéraire.

(1) Je cite d'après *Ludovici Montaltii Litterae Provinciales, de morali et politica jesuitarum disciplina a Willelmo Wendrockio salisburgensi theologo, e gallica in latinam linguam translatae ; et theologicis notis illustratae, quibus tum jesuitarum adversus Montaltium criminationes repelluntur : tum praecipua theologiae moralis capita a novorum casuistarum corruptelis vindicantur*. Coloniae. Apud Nicolaum Schouten, 1658, 608 pages (1^{re} éd.) ; et l'*editio quinta, emendata et aucta*, 1679, 648 p. + 80 p. Ces ouvrages sont désignés ci-dessous par Wendrock 1 et Wendrock 5. Pour la traduction de M^{lle} de Joncoux : *Les Provinciales ou Lettres écrites par Louis de Montalte à un Provincial de ses amis et aux RR.PP. Jésuites sur la morale et la politique de ces Pères. Avec les notes de Guillaume Wendrock, Docteur en théologie dans l'Université de Saltzbourg en Allemagne, traduites en Français*. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, 1700, 2 vol. Ci-dessous : Joncoux t. 1 et t. 2.

Sur ces éditions, voir PASCAL, *Les Provinciales*, éd. Cognet et Ferreyrolles, Garnier, Bordas, 1992, p. LXXVI, sq.

(2) Wendrock 5, *Praeloq.* 3, 2^e p.

(3) *Ibid.*, 3^e p.

(4) Joncoux, t. 1, p. LXVII.

(5) Wendrock 5, p. 7. Voir éd. Cognet, p. 17.

(6) Voir éd. Cognet, p. 105 et p. 226 ; Wendrock 5 donne une traduction plus étendue, p. 307-309. Pour le texte du P. Nouët, je cite d'après *Réponses aux Lettres Provinciales publiées par le secrétaire du Port-Royal contre les PP. de la Compagnie de Jésus sur le sujet de la morale desdits Pères*. A Liège, chez Mathias Hovius, à l'enseigne du Paradis terrestre, 1658, p. 307-309.

(7) Joncoux, t. 1, p. 73-74 et p. 79.

(8) Joncoux, t. 1, p. 281 et t. 2, p. 169.

(9) Joncoux, t. 2, p. 367 sq., et Pr. éd. Cognet, p. 478.

(10) Joncoux, t. 1, p. 283.

(11) Joncoux, t. 1, p. 87-88.

(12) Joncoux, t. 2, p. 189.

(13) *Réponses...*, p. 177 ; et Joncoux, t. 1, p. 278.

(14) Joncoux, t. 1, p. 90.

(15) Joncoux, t. 2, p. 427.

(16) Joncoux, t. 2, p. 478.

(17) Joncoux, t. 2, p. 475.

(18) Joncoux, t. 1, p. XXXI, sq.

(19) Joncoux, t. 1, p. LXVII.

(20) Joncoux, t. 1, p. 426.

(21) *Œuvres complètes* de Pascal, éd. Jean Mesnard, t. 3, p. 704 ; Joncoux, t. 2, p. 485.

(22) Joncoux, t. 2, p. 483, et Wendrock 5, p. 540.